
*Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs :
le SNPTES-UNSA et Sup'Recherche-UNSA demandent à être entendus !*

Le rapport issu de la concertation sur le recrutement des enseignants-chercheurs conduit par [Fabienne Blaise, Pierre Desbiolles et Patrick Gilli](#)¹ propose de faire évoluer la procédure du suivi de carrière des enseignants-chercheurs pour en faire un élément central du déroulement de leur carrière. Les propositions qui sont faites par les auteurs pour étendre le suivi de carrière au-delà de son rôle actuel méritent d'être débattues pour voir dans quelle mesure elles pourraient contribuer à améliorer les carrières des enseignants-chercheurs.

Cependant, pour le SNPTES et Sup'Recherche, il ne faut pas occulter que **l'objectif du suivi de carrière est de proposer des solutions aux collègues** qui manifestent, bien souvent de leur propre initiative, des difficultés dans l'exercice de leurs missions.

Ainsi, le SNPTES et Sup'Recherche rappellent que des [propositions ont été faites par leurs organisations](#)² pour constituer au sein des établissements, une commission paritaire chargée de la mise en œuvre des recommandations des sections du conseil national des universités (CNU). Cette revendication a régulièrement été défendue auprès de la direction générale des ressources humaines de notre ministère ainsi qu'auprès du cabinet de la Ministre. Il y a urgence à répondre aux *bouteilles à la mer* lancées par certains collègues qui subissent des conditions de travail anormales : impossibilité de mener des activités de recherche à cause d'un grand nombre d'heures complémentaires imposées, de distance de plusieurs heures entre le laboratoire et le lieu de formations, de conflits internes, de l'impossibilité d'effectuer leur service, etc.

Dans le cadre d'un dialogue social local constructif, suivant nos recommandations, des établissements ont d'ores et déjà accueilli positivement la mise en place d'une commission paritaire dédiée. **Ainsi, il serait inacceptable pour Sup'Recherche et le SNPTES que soient balayés les éléments positifs du suivi de carrière** et toute évolution du suivi de carrière ne peut être envisagée sans concertation préalable avec nos organisations.

Enfin, le SNPTES et Sup'Recherche tiennent à rappeler aux sections du CNU leur responsabilité et leur rôle dans l'aide à apporter aux collègues qui font appel au suivi de carrière. **Certaines sections ont l'air d'oublier le caractère réglementaire de l'expertise des dossiers de suivi de carrière. Défendre la compétence du CNU dans le suivi de carrière c'est défendre le CNU dans ses missions. Les sections qui refusent cette mission mettent en péril l'existence même du CNU.**

Choisy-le-Roi et Ivry-sur-Seine le 29/11/2021

Contacts : SG@sup-recherche.org et secretariat@snptes.org

¹https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Ressources_humaines/95/6/21_04_26_Rapport_Concertation_1402956.pdf

² https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=6412